

# **REGLEMENT INTERIEUR**

## **ELEVAGE ET PENSION CANINE DE LA BANDE NOIRE**

Les chiens doivent impérativement être identifiés (tatouage ou puce), les propriétaires devront fournir le carnet de santé ainsi que la carte d'identification.

Le carnet de vaccination doit être à jour : CHPPi + L.

Votre chien doit également être vacciné contre la toux de chenil. Demander conseil à votre vétérinaire.

Les animaux doivent avoir eu un déparasitage efficace interne (vermifuge) et externe (puces et tiques) avant l'entrée en pension.

Nous nous réservons le droit de refuser un chien à son entrée s'il est malade ou particulièrement agressif.

Les femelles en période de chaleur ne sont pas admises.

Nous vous conseillons d'effectuer une journée d'adaptation avant son premier séjour à la pension ; séjour qui sera facturé aux tarifs de la pension, soit 28.00 € / journée + nuit.

La facturation (28.00 € / jour) est calculée en fonction du nombre de nuits effectuées.

Les arrivées et les départs se font idéalement l'après-midi.

Le chien pendant son séjour est sous notre responsabilité, de ce fait, le propriétaire nous autorise tous soins, interventions vétérinaires ou décisions qui s'imposent, et accepte d'en régler les frais. Le carnet de vaccination à jour est obligatoire pour chaque animal laissé en garde. Il sera conservé à la pension pendant toute la durée du séjour de l'animal ainsi que les papiers d'identification.

Tous transport de votre chien auprès de notre vétérinaire référent (ou de garde) sera facturé 20.00 €.

Au cas où l'animal ne pourrait être repris à la date prévue au contrat, le client s'engage à en aviser l'ELEVAGE DE LA BANDE NOIRE et à régler les journées supplémentaires.

A défaut, 7 jours après la date d'expiration du contrat et sans nouvelles du propriétaire, la pension pourra confier l'animal à une société de protection des animaux (ou refuge) et tous les suppléments seront à la charge du propriétaire.

Le prix journalier comprend l'hébergement et la nourriture (Royal Canin) fournie par nos soins ainsi que de l'eau à volonté. Tout pensionnaire recevra quotidiennement (le soir) un repas correspondant à son âge et son poids. En cas de souhait différent, n'hésitez pas à nous en informer. Si le propriétaire le souhaite, il peut fournir l'aliment de son choix en quantité suffisante, le tarif journalier restant inchangé.

Le nettoyage et la désinfection des locaux étant assurée tous les jours, la pension n'est pas responsable des épidémies ou eczéma qui pourraient survenir pendant et après le séjour de l'animal.

La pension accepte les objets personnels mais décline toute responsabilité en cas de dégradation. Nous vous conseillons d'apporter son coussin ou sa couverture sur lequel il a l'habitude de dormir.

Notre responsabilité sera dérogée lors de tous accidents de nature imprévisible (crise cardiaque, vieillesse, épidémie, etc.) ou si l'agressivité de l'animal empêche tous soins.

En cas de décès de l'animal pendant le séjour, sur demande du propriétaire, il sera pratiqué une autopsie qui en déterminera les causes. Un compte rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée au propriétaire, ceci à ses frais.

Lors de la réservation du séjour, à défaut le jour du dépôt de votre chien ; il vous sera demandé un acompte de 30% de la somme due. Le contrat de réservation signé devra être remis avec l'acompte pour toute confirmation de réservation de séjour.

Le client reconnaît avoir lu et accepté notre règlement intérieur et s'y conformer.

Fait à ..... , le .....

Signature :

Mr/Mme : .....

Propriétaire(s) de : .....

Adresse : .....

Tèl / Mail : .....